



119^e ASSEMBLEE GENERALE

9 octobre 2021

RESOLUTIONS POUR L'ASSEMBLEE GENERALE

Motion liminaire

ont le droit de vote les adhérents de plus de 16 ans ayant réglé leur cotisation 2020/2021

1^{ère} résolution

après en avoir pris connaissance et en avoir débattu , l'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 9 octobre 2020

2^e résolution

après en avoir pris connaissance et en avoir débattu , l'Assemblée générale approuve " le rapport moral et les rapports des activités " qui lui ont été présentés au titre de l'année 2020/21

3^e résolution

après en avoir pris connaissance et en avoir débattu , l'Assemblée générale approuve les documents financiers qui lui ont été présentés au titre de l'année 2020/21 et les comptes clos au 31/08/2021

4^e résolution

l'Assemblée Générale approuve le résultat de l'année 2020/21 qui fait apparaître un résultat global positif net de + 22 879,96 €

détail

AAEEC Générale (- 6 729,41 €)

AAEEC SSBE (- 2 487,36 €)

AAEEC culturel (+ 1 491,72 €)

AAEEC handball (+ 15 789,17 €)

AAEEC kin-ball (+ 4 937,00 €)

AAEEC tennis de table (+ 5 994,56 €)

AAEEC floorball (+ 3 884,28 €)

5^e résolution

l'Assemblée Générale donne quitus aux conseils d'administration et aux trésoriers (AAEEC et activités) pour la gestion de l'exercice clos au 31 août 2021

6^e résolution

l'Assemblée Générale prend connaissance du rapport de l'expert comptable sur les conventions réglementées : pas de convention entre l'Association et ses membres

7^e résolution

l'Assemblée Générale prend connaissance de la liste des donateurs pour l'année 2020 : 96 donateurs individuels pour un montant de 5 515 € et de sociétés pour un montant de 5 433,74 €

8^e résolution

l'Assemblée Générale décide du montant de la cotisation au titre de l'année 2022/23 à savoir 5 € (tarif maintenu)

9^e résolution

l'Assemblée Générale valide pour l'année fiscale en cours 2019 l'établissement de reçus fiscaux pour les dons des particuliers à savoir de 75 € à 220 € selon les activités

10^e résolution

l'Assemblée Générale valide la possibilité offerte à chaque activité de demander la restitution de la part du don des particuliers dédié à l'activité (30 € sur les 50 €) - choix établi par le CA de chaque activité

11^e résolution

l'Assemblée Générale , après en avoir pris connaissance , adopte le budget prévisionnel 2021/22

12^e résolution

l'Assemblée Générale valide les changements de bureau des activités suivantes :

AAEEC handball

président : Alain Leclere

AAEEC floorball

président : Sébastien Hamon

AAEEC kin-ball

présidents :

Thibault Charlier et Gendwal Lecorre

secrétaires : Emmanuelle Vigneron et Théo Dufour

secrétaire-adjoint : Charly Buzonie

13^e résolution

suite aux changements des bureaux des activités, l'Assemblée Générale valide la suppression de signatures et d'accès aux comptes en ligne de Mrs Philippe Eournay, Jérôme Labarbe et Jonathan Voiton et valide l'autorisation de signatures et l'accès aux comptes en ligne à Mrs Alain Leclere, Sébastien Hamon, Thibault Charlier et Gwendal Lecorre

14^e résolution

l'Assemblée Générale valide l'affiliation de l'AAEEC aux organismes suivants :

Comité de Jumelage avec Emstal – OMS des Ponts de Cé (siège et activités) - FOL – UFOLEP – FFH – FFSA – abonnement Anjou-Lairique – COSMOS – Agence pour l'Education par le Sport – HEXOPEE – PSL 49 – Maison de l'Europe de Maine et Loire – CANVA – AFDAS – SMIA – NFRANCE – Autonome 49 – MAIF - SACEM

15^e résolution

tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration , ou toute personne mandatée par ses soins , pour publication des présentes en tant que besoin

